

Strasbourg, 10 mai 2016  
[de04f\_2016.docx]

**T-PVS/DE (2016) 4**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU  
NATUREL DE L'EUROPE

**Comité Permanent**

36e réunion  
Strasbourg, 15-18 novembre 2016

---

**Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen  
des espaces protégés**

Strasbourg  
7 mars 2016

**- RAPPORT DE REUNION -**

*Document préparé par la  
Direction de la Gouvernance démocratique*

---

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.  
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

## TABLE DES MATIÈRES

1. Rapport de la réunion .....	3
2. Annexe 1: Liste des participants .....	18
3. Annexe 2: Ordre du jour .....	21
4. Annexe 3: Projet de résolution concernant le renouvellement du DEEP octroyé au Parc national de Bialowieża .....	23

### **Rapport de la réunion**

Le Groupe de spécialistes sur le diplôme européen des espaces protégés (DEEP) s'est réuni à Strasbourg le 7 mars 2016. Le Comité permanent/le Bureau est invité à:

- prendre note du rapport de réunion du Groupe de spécialistes;
- charger le Secrétariat de réaliser les visites décidées par le Groupe de spécialistes;
- noter tout particulièrement que le Groupe a décidé:
  - de différer à sa prochaine réunion sa décision sur un éventuel retrait du DEEP octroyé au Parc national de Poloniny (République slovaque);
  - de ne pas proposer le renouvellement du DEEP octroyé au Parc national de Bialowieża (Pologne), car le nouveau plan de gestion des forêts du gouvernement risque d'affecter négativement le territoire qui entoure le Parc national;
- examiner et, le cas échéant, proposer les modifications au Règlement du DEEP pour adoption par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

## 1. BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA REUNION

*Document pertinent: T-PVS/DE (2016) 2*

La réunion est ouverte le lundi 7 mars 2016 par le Président du Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés (“le DEEP”), le Dr Jan Willem Sneep (Pays-Bas).

Le Président du Groupe souhaite la bienvenue aux membres, et en particulier aux nouveaux – Dr Rozália Érdiné Szekeres, Chef du Service de la Sauvegarde de la nature, ministère de l'Agriculture (Hongrie), M. Hasse Berglund, Chef de Section, Agence de protection de l'environnement (Suède) et M. Bruno Petrucci, Agent, ministère de l'Environnement, du territoire et de la mer (Italie, excusé). Il remercie également l'ancien Président du Groupe, M. Peter Skoberne (République slovaque) ainsi que les membres du Groupe, M. Aleksei Lotman (Estonie) et M. Mustafa Ozkan (Turquie), pour leur engagement et leur dévouement. Le Président salue ensuite les experts indépendants, le délégué de la République slovaque et les membres du Secrétariat.

La liste des participants figure en Annexe 1.

Le Président insiste sur le fait que la sauvegarde de la diversité biologique doit être envisagée comme une préoccupation commune de l'humanité. Le DEEP a été institué pour sensibiliser le public à la biodiversité et pour inciter à mettre en place une protection et une gestion exemplaires des espaces protégés. Il est attribué en raison des qualités scientifiques, culturelles et esthétiques exceptionnelles des espaces protégés et pour leur plan de sauvegarde durable. A ce jour, le DEEP a été octroyé à 74 espaces de 29 pays d'Europe.

## 2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

*Document pertinent: T-PVS/DE (2016)1*

Le Groupe adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure à l'Annexe 2

## 3. INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACTIVITES PRESENTANT UN INTERET POUR LES TRAVAUX DU GROUPE

*Document pertinent: T-PVS (2015) 30*

M. Eladio Fernández-Galiano, Chef du Service des Initiatives démocratiques du Conseil de l'Europe, souhaite la bienvenue à tous les participants et explique les missions du Groupe et le principe de la rotation des membres. Il souligne le rôle des ONG et des réseaux de parcs. Il ajoute qu'aucun renouvellement du DEEP n'est prévu en 2017, mais que 20 espaces diplômés attendent un tel renouvellement en 2018. Il invite par conséquent le Groupe à déterminer quels espaces pourraient être visités en priorité en 2016 dans la perspective d'un éventuel renouvellement en 2018.

Le Secrétariat communique des informations sur les réunions prévues dans le cadre de la Convention de Berne et de ses Groupes d'experts. Le calendrier des activités peut être consulté à l'adresse: <http://www.coe.int/fr/web/bern-convention/meetings-2016>

Le Secrétariat informe en outre le Groupe des faits nouveaux concernant le Réseau Emeraude, et notamment de l'évaluation à mi-parcours très positive sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Calendrier du Réseau (2011-2020). En 2015, le Réseau Emeraude couvrait déjà près de 600 000 km<sup>2</sup> et comptait environ 3000 sites Emeraude adoptés ou candidats et une moyenne de 11 à 12 % du territoire national des pays participants. En décembre 2015, le Comité permanent de la Convention de Berne a approuvé la nomination officielle des 429 espaces proposés comme sites candidats Emeraude par la Géorgie, la Norvège et la Fédération de Russie. La mise en place du Réseau Emeraude a également bien progressé dans les pays du Partenariat oriental<sup>1</sup> et en Fédération de Russie, où les sites Emeraude couvrent de 7,5 à 11 % du territoire national et où 200 nouveaux sites Emeraude potentiels ont été identifiés rien qu'en 2015. Trois séminaires biogéographiques ont été organisés en 2015 et quatre autres séminaires sont prévus en 2016.

---

<sup>1</sup> Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Géorgie, République de Moldova et Ukraine.

#### **4. BREVE PRESENTATION PAR LE PRESIDENT DU RAPPORT DE LA REUNION TENUE PAR LE GROUPE EN 2015 ET DES ACTIVITES MENEES DURANT L'ANNEE ECOULEE**

*Documents pertinents: T-PVS/DE (2015) 9  
T-PVS/DE (2015) 11*

Le Président décrit rapidement les résultats obtenus par le Groupe en 2015 et rappelle les discussions sur les divers sites diplômés, et notamment ceux qui appellent une attention particulière. Ainsi, le Groupe décide de différer le renouvellement du DEEP au Parc national du centre des Balkans jusqu'à l'adoption de son plan de gestion.

Le Président évoque l'octroi du Diplôme aux zones protégées de Vashlovani (Géorgie) et son renouvellement en faveur de la réserve naturelle de Weerribben-Wieden (Pays-Bas). Il mentionne également les deux missions exceptionnelles sur les lieux réalisées en 2015 dans les parcs nationaux de Podyji et de Thayatal (République tchèque et Autriche) et dans le parc national de la forêt de Bavière (Allemagne). Le Président rappelle ensuite le projet de résolution du Groupe (2015) sur le retrait avant la fin de sa période de validité, le 18 septembre 2018, du DEEP octroyé au parc national de Poloniny (République slovaque). Il informe le Groupe de la décision prise par le Comité permanent à sa 35<sup>e</sup> réunion, en décembre 2015, de ne pas procéder au retrait et d'accorder un dernier délai aux autorités slovaques pour finaliser l'adoption du plan de gestion du parc.

Le Président évoque les célébrations organisées en 2015 autour du 50<sup>e</sup> anniversaire du DEEP ainsi que la brochure sur le DEEP publiée pour l'occasion. Il fait remarquer que pour améliorer la visibilité du DEEP, les espaces diplômés ont été priés de faire rapport quant à la manière dont le logo a été utilisé en 2015.

#### **5. CONCLUSIONS DE L'ATELIER « ESPACES PROTEGES EN EUROPE: LES 50 PROCHAINES ANNEES », DECLARATION DE PISE ET RECOMMANDATION N° 181(2015) SUR L'AVENIR DU DIPLOME**

*Documents pertinents: Déclaration de Pise  
T-PVS (2015) 15*

Le Secrétariat résume les conclusions de l'atelier "Espaces protégés en Europe: les 50 prochaines années" organisé les 21-22 mai 2015 dans le Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli (Pise, Italie) comme une contribution à la Journée internationale de la diversité biologique. L'atelier a bénéficié du parrainage du ministère italien de l'Environnement et de la Région de Toscane, et de la collaboration avec la Fédération EUROPARC. Il a réuni 100 participants de 26 pays.

L'atelier a souligné l'importance d'apporter des réponses novatrices et spécifiques aux évolutions sociales et technologiques et aux menaces présentes et futures pour la diversité biologique. Les participants se sont engagés à mettre à profit le DEEP pour expérimenter des méthodes de gestion pour la sauvegarde de la nature, faire la démonstration d'approches novatrices et collaborer avec les communautés locales à la recherche de solutions orientées sur la nature, créatives et mutuellement avantageuses. Les participants ont aussi souligné les avantages des réunions plus régulières, ainsi que la nécessité de renforcer la capacité d'anticipation des Espaces diplômés, notamment face au changement climatique.

Le Secrétariat rappelle que la Déclaration de Pise adoptée à la réunion appelle les gouvernements, les autorités nationales et locales, les communautés locales, les ONG de sauvegarde de la nature et le Conseil de l'Europe à veiller à ce que le DEEP continue de bénéficier de tout le soutien politique et financier nécessaire à la poursuite du développement de son réseau.

La réunion a également abouti à l'adoption du projet de Recommandation n° 181 (2015) sur l'avenir du DEEP, par le Comité permanent de la Convention de Berne, en décembre 2015. La recommandation invite les Parties contractantes et les Etats observateurs à maintenir les précieux éléments naturels et la gestion exemplaire des 74 espaces diplômés; à promouvoir dans ces sites l'utilisation d'outils innovants de sauvegarde de la nature; à proposer des sites nouveaux ou supplémentaires, surtout pour les pays qui n'ont pas encore d'espaces diplômés; et à prendre en

compte les Orientations pour la gestion des sites du Diplôme européen qui figurent en annexe à la Recommandation.

Le Groupe a une discussion animée sur la mise en œuvre de la recommandation. Le Président fait observer que les résultats de cette mise en œuvre ne seront visibles que dans deux à quatre ans. Dans l'intervalle, le Groupe convient qu'il faut accorder une priorité élevée à l'amélioration des rapports avec les communautés locales et à la visibilité du DEEP, notamment pour susciter un plus grand nombre de candidatures. Le délégué de l'Ukraine note qu'il faut aider les communautés locales à prendre conscience des avantages du DEEP, comme le tourisme de loisirs et l'utilisation durable des ressources naturelles. Il ajoute que la communication entre certains espaces diplômés et le Conseil de l'Europe peut être entravée par une connaissance insuffisante de l'anglais. Par ailleurs, le délégué de la Hongrie milite en faveur du lobbying, en particulier par le biais de la Fédération EUROPARC, et d'une intensification de la coopération avec la Commission européenne et l'UNESCO. Le délégué du Portugal rappelle l'importance des réunions avec les gestionnaires d'espaces diplômés afin d'améliorer la mise en place de réseaux. Le délégué de la Suède suggère d'identifier les avantages concurrentiels du DEEP afin d'aider les espaces concernés à le distinguer des autres récompenses et de stimuler l'afflux de nouvelles candidatures au DEEP tout en contribuant à la mise en place de partenariats avec d'autres réseaux et espaces. Pour terminer, le délégué de l'Ukraine déclare qu'il faudrait rationaliser l'utilisation des technologies modernes par les espaces diplômés. Les gestionnaires de sites devraient être encouragés à diffuser leurs idées dans l'ensemble du Conseil de l'Europe.

A l'issue de la discussion sur la mise en œuvre de la Recommandation n° 181(2015) sur l'avenir du DEEP, le Groupe décide de charger le Secrétariat de commander une étude pour identifier les écosystèmes et les paysages absents du réseau d'espaces diplômés, ainsi que les espaces qui pourraient enrichir et diversifier le réseau. Il donne mandat au Secrétariat pour contacter les gouvernements concernés et les encourager à soumettre des candidatures au Diplôme.

Le Groupe décide de mettre en place des réunions thématiques bisannuelles pour gestionnaires d'espaces diplômés, si possible immédiatement avant ou après sa réunion annuelle et dans un espace diplômé. Le Groupe demande au Secrétariat d'identifier une liste de thèmes et de sites envisageables en vue de la prochaine réunion, en 2017.

Désireux d'améliorer la visibilité du DEEP, le Groupe décide de joindre au formulaire pour les rapports annuels les Orientations pour la gestion des sites du Diplôme européen dans un monde interconnecté, qui figurent en annexe à la recommandation n° 181(2015). Il faudrait aussi ajouter au rapport une demande d'informations sur la visibilité du DEEP assorties de photos attestant de l'utilisation du logo correspondant. De plus, les espaces diplômés seraient priés de faire rapport sur un centre d'intérêt choisi annuellement par le Groupe, sur proposition du Secrétariat. Le Secrétariat est chargé de proposer chaque année au Groupe, avant la date limite pour les rapports (30 novembre), une liste de centres d'intérêt. Les centres d'intérêt peuvent coïncider avec les thèmes des réunions bisannuelles.

Le Groupe décide d'élaborer une liste de questions pour les experts qui visitent les espaces candidats au Diplôme, ainsi que les espaces concernés par le renouvellement du DEEP. Les questions devraient s'inspirer de la Recommandation n° 181(2015) et permettre l'identification des thèmes des réunions bisannuelles et les centres d'intérêt pour les rapports annuels.

## **6. ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉVENTUELLES CANDIDATURES POUR L'OCTROI DU DIPLOME EUROPEEN**

Le Secrétariat annonce qu'il a reçu plusieurs demandes d'informations sur le Diplôme en 2015, notamment de la part du service de la communication d'un parc du sud de l'Italie (titre non précisé). La procédure de candidature est expliquée, et son suivi est assuré par des échanges réguliers de courriels.

La candidature au DEEP de la Réserve naturelle de Karadag est différée depuis 2014 à la demande de la Représentation permanente de l'Ukraine auprès du Conseil de l'Europe.

Parallèlement, aucune candidature officielle pour obtenir le Diplôme n'a été déposée en 2015. Le Secrétariat se déclare prêt à intensifier sa communication à l'intention des espaces susceptibles d'obtenir ce Diplôme, notamment après la publication de l'étude sur la diversification du réseau des espaces diplômés (cf. la décision du Groupe au regard du point 5 ci-dessus).

## **7. CONCLUSIONS DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Le Groupe examine les conclusions des deux missions réalisées en 2015 dans les espaces diplômés suivants.

### **➤ Parc national de Poloniny (République slovaque)**

*Documents pertinents: T-PVS/DE (2016) 7  
T-PVS/DE (2015) 9  
T-PVS/DE (2015) 13  
T-PVS/DE (2016) 9  
T-PVS/DE (2015) 14*

Le Secrétariat rappelle que le Parc national de Poloniny a fait l'objet de la surveillance du Groupe, notamment en raison de la longue absence de plan de gestion et de problèmes de gestion forestière. En 2015, le Groupe a transmis au Comité permanent un projet de résolution pour que le Diplôme octroyé au parc en 1998 lui soit retiré avant la fin de sa période de validité, qui s'achève le 18 septembre 2018. En décembre 2015, le Comité permanent a décidé de suspendre le retrait et d'accorder un dernier délai aux autorités slovaques pour finaliser l'adoption du plan de gestion. Le Comité permanent a estimé, avec le soutien de plusieurs Parties contractantes, que le retrait du Diplôme européen à un moment aussi délicat risquerait plutôt de compromettre les bonnes initiatives en cours.

Au nom des autorités slovaques M. Michal Adamec, Directeur du Département de la protection de la nature et des paysages, Service national de protection de la nature de la République slovaque, présente au Groupe les faits nouveaux intervenus dans l'application des conditions et recommandations dont le renouvellement du Diplôme est assorti. Le plan de gestion a été approuvé par le Secrétaire d'Etat, le ministère de l'Environnement a lancé le processus officiel d'adoption en janvier 2016 et une consultation publique avec les principales parties prenantes a été organisée en février 2016. Le plan de gestion devrait être adopté en avril-mai 2016. Un nouveau plan de gestion forestière est en cours d'élaboration. Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO a salué les réalisations des autorités slovaques et a demandé un rapport d'étape en décembre 2016.

M. Adamec ajoute que la coopération avec les partenaires locaux s'est améliorée tout au long du processus. Il en résulte une meilleure compréhension des valeurs naturelles et des besoins locaux ainsi qu'une volonté accrue des autorités et des parties prenantes à coopérer pour une protection durable de ces valeurs.

À la lumière des améliorations réalisées, les autorités slovaques demandent au Groupe de réévaluer la situation dans le Parc national de Poloniny et de différer sa décision, au moins jusqu'en décembre 2016.

L'expert, M. Robert Brunner (Autriche), indique qu'il a participé à la mission consultative menée dans le Parc national de Poloniny les 16-17 septembre 2015. Il a évalué les initiatives prises par les autorités slovaques, telles que l'interdiction de chasser le loup; les achats de terres; l'amélioration de la coopération avec les régions voisines d'Allemagne, de Pologne et d'Ukraine. L'évaluation des progrès dans l'application des conditions et recommandations dont le renouvellement est assorti implique nécessairement un examen du plan de gestion. Il est important de définir les critères qui serviront à mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de gestion; d'octroyer davantage de compétences aux autorités de gestion du parc; de recruter des gardes forestiers à temps complet; et d'étendre la superficie protégée du parc (actuellement 7 %).

M. Adamec répond ensuite aux questions du Groupe. Il souligne que les autorités vont devoir intensifier leurs efforts de gestion forestière, en réexaminant notamment la réglementation applicable aux coupes claires et en veillant à une meilleure durabilité des forêts, y compris grâce à un tourisme durable. Il précise que le parc emploie 12 personnes, dont deux gardes forestiers professionnels.

Le Groupe salue les progrès réalisés par les autorités slovaques dans l'application des conditions et recommandations dont le renouvellement du DEEP au Parc national de Poloniny est assorti. Il note que l'adoption du plan de gestion du Parc national de Poloniny devrait intervenir en avril-mai 2016. Le Groupe décide qu'il faut évaluer dans la durée les progrès accomplis par les autorités.

A la lumière de ce qui précède, le Groupe décide de différer sa décision sur un éventuel retrait du Diplôme octroyé au Parc national de Poloniny. Il charge les autorités compétentes de lui communiquer un exemplaire du plan de gestion du parc, ainsi que sa traduction en anglais, dès qu'il sera adopté. Le Groupe décide d'assurer un suivi permanent des progrès accomplis par les autorités compétentes et de réexaminer sa décision à la lumière des conclusions du rapport du parc pour 2016.

Le Groupe charge le Secrétariat d'organiser une expertise sur les lieux dans le parc, si les circonstances le justifient.

### ➤ **Parc national de Białowieża (Pologne)**

*Documents pertinents: T-PVS/DE (2016) 5  
T-PVS/DE (2016) 6  
T-PVS/DE (2016) 8*

Le Secrétariat rappelle que le renouvellement du DEEP au parc national de Białowieża est suspendu depuis 2007, notamment en raison de l'absence de plan de gestion. Suite à l'adoption du plan de gestion 2014, le Groupe a décidé d'organiser une nouvelle mission sur les lieux. Les 17-18 octobre 2015 l'expert, M. Olivier Biber (Suisse), accompagné par le Secrétariat, a visité le secteur. Compte tenu des conclusions généralement positives de la mission, l'expert a recommandé un renouvellement du Diplôme. Le projet de résolution sur ce renouvellement figure à l'annexe 3.

En janvier 2016, le Secrétariat a toutefois été alerté par des rapports d'ONG et de la presse sur la reprise possible d'abattages dans la forêt ancienne naturelle de Białowieża dans le cadre du plan 2012-2021 de gestion forestière du gouvernement (*Plan Urządzenia Lasu*). Le Secrétariat a demandé des éclaircissements aux autorités polonaises et les a priées de participer à la réunion du Groupe. Dans les échanges de correspondance qui ont suivi, les autorités polonaises ont décliné l'invitation et indiqué qu'aucune décision n'avait été prise concernant la forêt ancienne naturelle de Białowieża. Les autorités ont invité le Groupe et le Secrétariat à participer à une conférence et à une visite organisée dans le secteur polonais de la forêt de Białowieża les 12-13 mars 2016, dans le cadre d'une mission conjointe du Patrimoine mondial UNESCO/UICN. Le Secrétariat n'a pas pu accepter l'invitation en raison du délai trop court. Le Secrétariat a toutefois appris que l'expert, M. Hervé Lethier, participerait à la mission au nom de l'UICN.

L'expert, M. Biber, présente les conclusions de la mission et répond aux questions du Groupe. Il fait observer qu'un renouvellement du Diplôme serait prématuré au regard des circonstances.

Etant donné les allégations de changements intervenus dans la gestion forestière après la mission de l'expert dans le parc national de Białowieża, le Groupe décide de différer sa décision sur le renouvellement du Diplôme jusqu'à sa prochaine réunion, en 2017. Le Groupe souligne que le DEEP ne devrait pas être utilisé contrairement à son esprit et demande aux autorités polonaises compétentes de fournir des éclaircissements sur la situation.

Le Groupe prend acte du projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme, qu'il réexaminera à sa prochaine réunion, en 2017, à la lumière des explications que fourniront les autorités concernées.



## 8. RAPPORTS ANNUELS 2015: PRESENTATION DE L'ANALYSE DES RAPPORTS PAR LE SECRETARIAT ET PAR LE GROUPE

*Documents pertinents: T-PVS/DE (2016) 3  
T-PVS/DE (2016) 10*

Le Secrétariat rappelle les objectifs des rapports annuels et le mandat du Groupe à cet égard, conformément à la Résolution CM/ResDip (2008) 1 sur le règlement révisé du DEEP.

Le Secrétariat indique que le but de l'analyse est de faciliter l'examen des rapports annuels reçus pour 2015, et plus spécifiquement les informations sur les mesures prises pour se conformer aux conditions et/ou recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme sont assortis. En 2015, il a reçu 65 rapports, ce qui correspond à 88 % des espaces diplômés. Ce taux de rapports est plus élevé qu'en 2014 (82 %) et 2013 (65 %). L'augmentation s'explique sans doute par le format simplifié des rapports et par l'amélioration du suivi entre le Secrétariat et les espaces diplômés. Toutefois, les informations sur l'utilisation du logo du Diplôme, demandées par le Groupe à sa réunion de 2015, n'ont été fournies que par 80 % des espaces qui ont soumis un rapport annuel.

Un document contenant l'analyse des conclusions des rapports par le Groupe et par le Secrétariat a été élaboré [T-PVS/DE (2016) 10] dans un effort d'améliorer la transparence de l'évaluation.

Le Secrétariat indique que sur les 9 espaces qui n'ont pas soumis de rapport en 2015, 7 ne l'ont pas fait en 2014 et 8 en 2013. Cette situation sera gérée au cas par cas.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des décisions du Groupe concernant les espaces diplômés qui ont soumis des rapports en 2015 ainsi que les espaces qui n'ont pas présenté de rapport. Les décisions feront l'objet de courriers individuels envoyés aux espaces concernés. Les espaces identifiés comme appelant une attention particulière en 2015 font l'objet du point 9 de l'ordre du jour.

N°	Espace diplômé	Décision du Groupe
1.	Arménie - Réserve forestière nationale de Khosrov	Salue les progrès dans l'application des conditions et recommandations. Demande des informations sur les mesures concrètes prises pour appliquer la condition n° 1 dont l'octroi est assorti. Demande des informations actualisées sur l'adoption du nouveau plan de gestion à partir de 2015 (recommandation n° 6). Encourage l'utilisation du logo du DEEP dans la Réserve et demande de faire rapport sur son utilisation en 2016.
2.	Autriche – Site naturel des chutes de Krimml	Encourage les autorités compétentes à intensifier leurs efforts pour empêcher la dissémination de la pollution lumineuse.
3.	Autriche – Parc national de Thayatal	Rappelle que des mesures supplémentaires sont nécessaires pour l'application des Recommandations du Conseil de l'Europe formulées à l'issue de la mission exceptionnelle menée du 15 au 17 septembre 2014.
4.	Autriche - Paysage protégé de la Wachau	Encourage les autorités compétentes à redoubler d'efforts pour appliquer les Recommandations 3, 6 et 7 pour le renouvellement.
5.	Belarus - Parc national de Belovezhskaya Pushcha	Prie les autorités compétentes d'élargir leurs activités pour renforcer l'application des recommandations dont le renouvellement est assorti.
6.	Belarus - Réserve nationale de Biosphère de Berezinsky	Salue l'extension des limites de la réserve de Biosphère (dans le cadre du programme MAB) par une augmentation de la zone de coopération de transition, conformément à l'accord conclu avec le Comité consultatif international pour les réserves de biosphère de l'UNESCO (IACBR).
7.	Belgique - Réserve naturelle des Hautes Fagnes	Déplore l'absence répétée de rapports annuels et prie les autorités d'en soumettre un en 2016.
8.	Bulgarie - Parc national du centre des Balkans	<i>Voir le point 9 - Espaces appelant une attention particulière</i>

9.	République tchèque - Paysage protégé de Bilé Karpaty	Déplore l'absence répétée de rapports annuels et prie les autorités d'en soumettre un en 2016.
10.	République tchèque - Réserve naturelle nationale de Karlštejn	Invite les autorités compétentes à intensifier les activités pédagogiques lancées par l'administration de la Réserve.
11.	République tchèque - Parc national de Podyjí	Prie les autorités compétentes d'intensifier les recherches sur les migrations des poissons.
12.	Estonie – Parc national de Matsalu	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations et demande la poursuite de l'application du plan de gestion adopté début 2015.
13.	Finlande - Parc national de l'archipel d'Ekenäs	Invite les autorités compétentes à identifier de nouvelles initiatives de sensibilisation du public au DEEP.
14.	Finlande –Parc national de Seitsemien	Invite les autorités compétentes à identifier de nouvelles initiatives de sensibilisation du public au DEEP et les prie de clarifier les mesures prises pour faire la promotion du parc en tant qu'espace diplômé.
15.	France – Réserve nationale de Camargue	Salue les progrès dans l'application des conditions et recommandations, notamment en vue d'adopter un plan de gestion pour 2016-2020, et demande une copie du plan de gestion dès qu'il sera adopté.
16.	France - Parc national des Ecrins	Salue les progrès dans l'application des recommandations. Pour 2016, recommande de poursuivre l'observation de l'état des glaciers et la sensibilisation en rapport avec le changement climatique. Demande aux autorités compétentes de l'informer de l'utilisation du logo du Diplôme. Encourage les autorités à poursuivre les projets d'aménagement, la gestion des terres et diverses activités sportives et de loisirs, compte tenu des retombées très positives enregistrées en 2015.
17.	France –Parc national du Mercantour	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations. Demande des informations actualisées sur la nomination du parc comme Site du Patrimoine mondial de l'UNESCO et sur l'utilisation du logo du Diplôme.
18.	France - Parc national de Port-Cros	Salue les progrès réalisés dans l'application de toutes les recommandations. Pour 2016, recommande que les autorités compétentes poursuivent le processus d'adhésion de la municipalité côtière à la Charte, définissent le nouveau périmètre du parc et assurent une lutte et une élimination permanentes des espèces exotiques envahissantes.
19.	France - Réserve naturelle de Scandola	Déplore l'absence répétée de rapports annuels et prie les autorités d'en soumettre un en 2016.
20.	France - Parc national de la Vanoise	Salue les progrès dans l'application de la condition et des recommandations, et notamment l'adoption de la Charte du parc, la coopération avec l'espace diplômé « jumelé » du parc national de Gran Paradiso (Italie) et l'aménagement de nouvelles installations pour personnes handicapées. Note que la gestion du loup appelle une attention particulière.
21.	Géorgie – Zones protégées de Vashlovani	Constata des progrès satisfaisants dans l'application de toutes les recommandations et suggère de pleinement mettre en œuvre le plan de gestion.
22.	Allemagne – Parc national de la Forêt de Bavière	Salue les progrès dans l'application de la condition et des recommandations de la Résolution CM/ResDip(2011)4, et notamment l'extension de la zone naturelle sans intervention. Invite le parc à faire rapport sur la condition et les cinq recommandations relatives à l'implantation d'éoliennes,

		évoquées dans son Avis adopté à l'issue de la mission exceptionnelle sur les lieux.
23.	Allemagne - Parc national de Berchtesgaden	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations.
24.	Allemagne - Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg	<i>Voir le point 9 - Espaces appelant une attention particulière</i>
25.	Germany - Réserve naturelle de Siebengebirge	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations. Prie les autorités de faire rapport en 2016 sur l'état d'avancement de la construction de la centrale éolienne et de soumettre une évaluation d'impact la concernant.
26.	Allemagne - Réserve naturelle de la Weltenburger Enge	Déplore l'absence répétée de rapports annuels et prie les autorités d'en soumettre un en 2016.
27.	Allemagne - Réserve naturelle du Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee	Salue les progrès dans l'application des recommandations et encourage les autorités à intensifier ses efforts d'harmonisation des mesures de protection par la promotion de la coopération entre l'Allemagne et la Suisse et la poursuite des négociations de la table ronde. Prie les autorités de faire rapport sur la gestion des problèmes engendrés par les routes et les bâtiments industriels qui vont jusqu'à la limite de la réserve naturelle.
28.	Allemagne - Réserve naturelle du Wurzacher Ried	Déplore l'absence de rapport annuel en 2015 et prie les autorités d'en soumettre un en 2016.
29.	Allemagne / Luxembourg - Parc naturel germano-luxembourgeois	Déplore l'absence répétée de rapports annuels et prie les autorités d'en soumettre un en 2016.
30.	Grèce - Parc national des Montagnes blanches de Crète	Salue les progrès dans l'application des recommandations et demande des informations sur les suites de la signature du décret présidentiel sur l'extension des limites du parc national. Salue les mesures prises pour faire la promotion du parc en tant qu'espace diplômé.
31.	Hongrie - Zone protégée d'Ipolytarnóc	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations.
32.	Hongrie - Zone protégée des collines de Szénás	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations.
33.	Hongrie – Péninsule de Tihany	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations.
34.	Irlande –Région de Burren	Salue les progrès dans l'application de toutes les conditions et recommandations. Note que de nombreux acteurs ont participé à la gestion et au financement du parc et considère que cela mérite un examen attentif au cours des prochaines années. Relève qu'une simplification de l'organisation de la gestion pourrait constituer un objectif à long terme.
35.	Italie - Parc national des Abruzzes, Lazio et Molise	<i>Voir le point 9 - Espaces appelant une attention particulière</i>
36.	Italie - Parc national de Gran Paradiso	Salue les progrès dans l'application de la condition et des recommandations, et notamment la coopération avec l'espace diplômé « jumelé » du Parc national de la Vanoise (France). Demande des nouvelles de l'adoption du plan de gestion et de la création d'un conseil scientifique.
37.	Italie – Réserve naturelle de l'île de Montecristo	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations. Recommande de surveiller les difficultés financières.
38.	Italie – Parc régional de la Maremma	Salue les progrès dans l'application des recommandations. Encourage les initiatives visant à créer une marque déposée pour le parc, à améliorer sa visibilité et à surmonter ses difficultés

		économiques. Demande de fournir des informations sur l'utilisation du logo du Diplôme, l'extension du Parc et les études correspondantes « pour répondre selon le format convenu au ministère de l'Environnement ».
39.	Italie - Parc naturel des Alpes Maritimes	Salue l'application des conditions et recommandations. Demande des nouvelles du processus de nomination comme Site transfrontalier du Patrimoine mondial de l'UNESCO.
40.	Italie - Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations. Recommande de maintenir en 2016 la surveillance des problèmes de salinité des eaux souterraines, les exigences techniques relatives au creusement de puits et au pompage, ainsi que le contrôle des cerfs et des sangliers.
41.	Italie – Réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations. Recommande de continuer de surveiller la gestion du site sous l'angle de la réorganisation de la Direction des gardes forestiers.
42.	Pays-Bas - Réserve naturelle du Boschplaat	Salue les progrès dans l'application des recommandations.
43.	Pays-Bas - Réserve naturelle « De Oostvaardersplassen »	Salue les progrès dans l'application des conditions et recommandations.
44.	Pays-Bas - Réserve naturelle De Weerriben-De Wieden	Salue les progrès dans l'application de la condition et de toutes les recommandations et demande que le rapport annuel de 2016 fournisse des informations actualisées sur la mise en œuvre du plan de gestion N2000.
45.	Pays-Bas - Réserve naturelle de Naardermeer	Salue les progrès dans l'application de la condition et des recommandations. Encourage les autorités à faire la promotion de la Réserve naturelle de Naardermeer en tant qu'espace diplômé.
46.	Pologne - Parc national de Białowieża	<i>Voir le point 7 - Conclusions des missions consultatives</i>
47.	Pologne - Parc national de Bieszczady	Salue les progrès dans l'application des conditions et recommandations, notamment en vue d'adopter un plan de gestion et de porter la surface totale des espaces strictement protégés de 63% à 70% dans le cadre du nouveau plan d'action pour 2016-2018. Demande une copie du plan de gestion dès qu'il sera adopté.
48.	Portugal - Réserve naturelle des îles Desertas	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations et l'engagement des autorités régionales d'actualiser le plan de gestion pour la fin de l'année 2016. Salue les mesures prises pour sensibiliser au fait que la réserve naturelle est un espace diplômé.
49.	Portugal - Réserve naturelle des Îles sauvages	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations et les mesures prises pour sensibiliser au fait que la réserve naturelle est un espace diplômé.
50.	Roumanie - Parc national de Piatra Craiului	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations et les mesures prises pour sensibiliser au fait que le Parc national est un espace diplômé.
51.	Roumanie - Réserve de Biosphère du Delta du Danube	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations et les mesures prises pour sensibiliser au fait que la Réserve de Biosphère est un espace diplômé.
52.	Roumanie - Parc national de Retezat	Déplore l'absence de rapport annuel et prie les autorités d'en soumettre un en 2016.

53.	Fédération de Russie - Réserve naturelle intégrale de Kostomuksha	Salue les progrès dans l'application de toutes les conditions et recommandations, et suggère que le logo du Diplôme soit utilisé. Prie les autorités à faire rapport en 2016 sur l'application des conditions et recommandations dont le dernier renouvellement est assorti en vertu de la Résolution CM/ResDip(2012)13.
54.	Fédération de Russie - Réserve nationale de Biosphère d'Oka	<i>Voir le point 9 - Espaces appelant une attention particulière</i>
55.	Fédération de Russie - Réserve nationale de Biosphère de Teberda	Déplore l'absence répétée de rapports annuels et prie les autorités d'en soumettre un en 2016.
56.	Fédération de Russie - Réserve nationale de Biosphère de Tsentralno-Tchernozemny	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations.
57.	République slovaque - Réserve naturelle nationale de Dobročský	Salue les progrès dans la mise en œuvre de la condition et des recommandations et les efforts pour organiser une excursion spéciale dans la Réserve naturelle nationale de Dobročský prales à l'occasion du 50 <sup>e</sup> anniversaire du Diplôme.
58.	République slovaque - Parc national de Poloniny	<i>Voir le point 7 - Conclusions des missions consultatives</i>
59.	Slovénie - Parc national de Triglav	Salue les progrès dans la mise en œuvre de la condition et des recommandations. Demande de faire rapport, en 2016, sur l'adoption de l'arrêté gouvernemental sur le plan de gestion du parc.
60.	Espagne - Parc national de Doñana	Salue les bons progrès accomplis dans l'application des conditions et recommandations. Demande que le rapport de 2016 fournisse des informations sur (1) l'adoption de l'arrêté gouvernemental sur le plan de gestion du parc; (2) la pertinence du deuxième cycle d'aménagement (2015-2021) du Plan hydrologique du bassin du Guadalquivir et (3) l'évaluation du Plan hydrologique.
61.	Espagne - Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu	Salue les progrès dans la mise en œuvre de toutes les recommandations et les mesures prises pour faire la promotion du Parc national en tant qu'espace diplômé.
62.	Espagne - Parc national du Teide	Déplore l'absence répétée de rapports annuels et prie les autorités d'en soumettre un en 2016.
63.	Suède – Réserves naturelles de Bullerö et Långviksskär	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations. Prie les autorités de faire rapport sur les progrès dans l'adoption du plan de gestion. Surveillera attentivement la gestion du site.
64.	Suède - Parc national de Muddus	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations. Prie les autorités de surveiller les espèces en déclin dans le secteur, comme les grands carnivores. Encourage les autorités à prendre en compte la gestion et/ou le changement climatique pour prévoir des espaces tampons dans les plans de gestion.
65.	Suède - Parcs nationaux de Sarek et de Padjelanta	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations. Encourage les autorités à faire la promotion des Parcs nationaux en tant qu'espaces diplômés.
66.	Suède - Parc national de Store Mosse	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations. Encourage les autorités à faire la promotion du Parc national en tant qu'espace diplômé.
67.	Suisse - Parc national suisse (SNP)	Salue les progrès dans l'application de toutes les recommandations.
68.	Turquie - Parc national de	Salue les progrès dans l'application des conditions et des

	Kuşçenneti	recommandations. Renouvelle sa demande de rapport sur l'évaluation du plan de gestion 2011-2015 des zones humides et sur l'adoption du plan de gestion pour la période suivante.
69.	Ukraine - Réserve de Biosphère des Carpates	Salue les progrès dans l'application des recommandations. Prie les autorités d'intensifier leurs efforts de gestion de la vie sauvage, y compris par l'élaboration et l'adoption d'un plan d'action pour le loup et par la lutte contre le braconnage. Encourage les autorités à soumettre leur rapport pour 2016 bien avant la réunion du Groupe.
70.	Royaume-Uni - Réserve naturelle nationale de Beinn Eighe	Salue les progrès dans l'application des recommandations.
71.	Royaume-Uni - Zone panoramique de Fair Isle	Salue les progrès dans l'application de la condition et de toutes les recommandations, et en particulier les progrès accomplis dans la surveillance des grands carnivores dans la durée.
72.	Royaume-Uni - Réserve naturelle de Minsmere	Salue les progrès dans l'application des recommandations.
73.	Royaume-Uni - Parc national du Peak District	Salue les progrès dans l'application de la condition et de toutes les recommandations.
74.	Royaume-Uni - Côte patrimoniale de Purbeck	Salue les progrès dans l'application des conditions et de toutes les recommandations.

## **9. RAPPORTS ANNUELS: DISCUSSION SUR LES ESPACES APPELANT UNE ATTENTION PARTICULIERE DU GROUPE ET FUTURS RENOUVELLEMENTS**

### **➤ Propositions d'actions à l'égard des sites du Diplôme européen appelant une attention particulière**

*Documents pertinents: T-PVS/DE (2016) 3  
T-PVS/DE (2016) 10*

Le Groupe délibère sur la situation dans les espaces diplômés ci-après, qui nécessitent une attention particulière.

#### **a. Parc national Central Balkan (Bulgarie)**

Le renouvellement du Diplôme européen à ce parc est suspendu depuis 2014, en attendant l'adoption officielle d'un nouveau plan de gestion.

En 2015, le Groupe a décidé de différer le renouvellement du Diplôme européen jusqu'à l'adoption officielle du plan de gestion, et a prié les autorités de faire rapport sur la question.

Toujours en 2015, les autorités ont annoncé la finalisation du plan de gestion actualisé, dont l'adoption devait intervenir fin février 2016. Il ne devait pas comporter de changements majeurs par rapport à l'ancien plan de gestion, y compris en matière de gestion du pâturage par le bétail. Les normes et régimes applicables au pâturage seraient bien explicités dans le plan de gestion.

Le Groupe décide de différer le renouvellement du DEEP en faveur du parc national Central Balkan en attendant l'adoption officielle du plan de gestion. Le Groupe prend acte des informations soumises par les autorités qui annoncent une adoption du plan de gestion en février 2016, et prie les autorités de lui communiquer une copie de ce plan accompagnée de sa traduction anglaise.

#### **b. Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne)**

Le site reste sous surveillance en raison des nouveaux aménagements liés au projet de parc d'éoliennes de Volkwardingen, qui pourraient détériorer le paysage et la biodiversité exceptionnels de la Lande de Lunebourg. En 2014, la haute cour administrative de Basse-Saxe a déclaré inexact le document d'aménagement du projet, et a retiré l'autorisation d'implanter le parc éolien de Volkwardingen.

En 2015, le Groupe a salué la décision de la cour et a prié les autorités de le tenir informé.

Toujours en 2015, les autorités ont indiqué que malgré la décision de la cour, les autorités régionales pour l'aménagement du territoire (Landkreis Heidekreis) avaient poursuivi les travaux dans un secteur pour implanter des éoliennes à Volkwardingen. Les autorités du parc ont prié le Conseil de l'Europe de protéger la biodiversité exceptionnelle du site. Elles ont affirmé que le parc d'éoliennes de Volkwardingen entraverait également un important couloir de migration pour le tétras-lyre et la cigogne noire, détruirait un habitat important pour les chauves-souris, ainsi que pour le milan royal (*Milvus milvus*). Des drones auraient été utilisés pour perturber cette espèce et la forcer à quitter le site envisagé pour le projet.

Il semble qu'une étude d'impact sur la "Lüneburger Heide" ait été réalisée. Les autorités du parc affirment que ses conclusions étaient totalement défaillantes et incomplètes. Elles ont demandé une évaluation exhaustive des impacts sur l'environnement du projet d'éoliennes, conformément à la Directive 92/43 (Habitats).

Le Groupe salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations.

Le Groupe s'inquiète du maintien de l'autorisation d'implanter le parc éolien de Volkwardingen malgré la décision de justice de 2014. Il prie les autorités de faire rapport sur cette question et de rester attentives à ce problème.

Le Groupe souligne la possibilité d'introduire une plainte dans le cadre du système des dossiers de la Convention de Berne à l'aide du formulaire en ligne : <http://www.coe.int/en/web/bern-convention/monitoring>.

#### **c. Parc national des Abruzzes, Lazio et Molise (Italie)**

Le principal problème reste l'adoption officielle d'un nouveau plan de gestion, prévue en 2013. En outre, d'après les informations reçues en 2015, le déclin de l'ours marsicain (*Ursus arctos marsicanus*) reste préoccupant.

Le Groupe salue les progrès dans la mise en œuvre des recommandations.

Le Groupe recommande vivement que les autorités compétentes intensifient leurs efforts en vue d'adopter un plan de gestion du Parc national des Abruzzes, Lazio et Molise, et de définir les espaces voisins. Le Groupe prie les autorités de faire rapport en 2016 sur les progrès réalisés dans ce domaine.

De plus, le Groupe se déclare préoccupé par les allégations de déclin de l'ours brun (*Ursus arctos*), une espèce strictement protégée inscrite à l'Annexe II de la Convention de Berne. Le Groupe demande aux autorités de surveiller sa population. Il prie les autorités de faire rapport sur les mesures, en particulier sanitaires, prises pour protéger l'ours brun.

#### **d. Réserve nationale de Biosphère de l'Oka (Fédération de Russie)**

Le Groupe évalue les informations fournies par la Réserve nationale de Biosphère de l'Oka, selon lesquelles le plan de gestion de la réserve a été élaboré en 1997, mais non validé par le Ministère des Ressources naturelles. Le Groupe s'inquiète de constater que le rapport de 2015 déclare que le plan de gestion a valeur de « recommandation ».

Le Groupe salue les progrès dans la mise en œuvre de la plupart des recommandations. Il demande que le rapport 2016 fournisse des informations complémentaires sur la gestion participative des parties prenantes et des propriétaires terriens.

Le Groupe s'inquiète de l'absence de validation officielle du plan de gestion élaboré en 1997. Il prie les autorités compétentes, y compris le ministère concerné, de clarifier les procédures qui régissent l'adoption du plan de gestion de la Réserve nationale de Biosphère de l'Oka.

➤ **Evaluations exceptionnelles envisagées sur le terrain en 2016**

Le Groupe n'envisage pas de telles évaluations exceptionnelles sur le terrain en 2016. Le cas échéant en cours d'année, le Groupe évaluera les besoins et prendra les décisions qui s'imposent.

➤ **Projet de liste d'espaces à visiter en 2016 et en 2017 dans la perspective des renouvellements prévus**

Le Secrétariat annonce qu'aucune mission n'est envisagée en 2016 pour d'éventuels renouvellements du Diplôme en 2017. En 2017, il y aura par contre 20 espaces candidats à un renouvellement en 2018. En 2018, 13 espaces attendront un éventuel renouvellement en 2019. Les moyens humains et financiers du Secrétariat ne permettent pas de visiter 20 espaces en une année.

S'appuyant sur les conclusions des rapports et sur les dates des dernières missions dans les espaces concernés par un éventuel renouvellement en 2018, le Secrétariat suggère de visiter 16 espaces, dont 9 en 2016 et 7 en 2017.

Le Groupe approuve la proposition du Secrétariat.

Le Groupe décide que 16 missions dans des espaces diplômés en attente d'un renouvellement en 2018 seront menées en 2016 (9 missions) et en 2017 (7 missions), selon le tableau ci-dessous.

Espaces à visiter en 2016-2017 et experts proposés.

n°	Nom	Pays	Date d'octroi	Dern. visite	Dernier renouvellement	Rapport 2013	Rapport 2014	Rapport 2015	Proch. visite	Expert proposé
1	Parc naturel germano-luxembourgeois	Allemagne/ Luxembourg	26.10.73	2007	2012	Non	Non	Non	2016	E.Kuijken
2	Réserve naturelle de la Weltenburger Enge	Allemagne	03.03.78	2002	2008	Non	Non	Non	2016	R. Brunner
3	Parc national d'Ordesa et du Mont Perdu	Espagne	13.06.88	2002- 2003	2008	Oui	Oui	Oui	2016	O.Biber
4	Parc national de Store Mosse	Suède	13.06.88	2002	2008	Oui	Oui	Oui	2016	P.Galland
5	Réserves naturelles de Bullerö et Långviksskär	Suède	13.06.88	2002	2008	Oui	Oui	Oui	2016	P.Galland
6	Réserve naturelle de l'Île de Montecristo	Italie	13.06.88	2002	2008	Non	Oui	Oui	2016	O.Biber
7	Réserve naturelle intégrale de Kostomuksha	Fédération de Russie	18.09.98	2007	2012	Non	Non	Oui	2016	H. Lethier
8	Réserve nationale de Biosphère de Tsentralno-Tchernozemny	Fédération de Russie	18.09.98	2007	2012	Oui	Oui	Oui	2016	H. Lethier
9	Parc national de Matsalu	Estonie	28.05.03	2007	2012	Oui	Oui	Oui	2016	M. Usher
10	Parc national du Mercantour	France	03.05.93	2002	2008	Non	Non	Oui	2017	O.Biber
11	Parc naturel des Alpes Maritimes (ex Parc naturel de l'Argentera)	Italie	03.05.93	2002	2012	Non	Oui	Oui	2017	J. Sultana
12	Réserve naturelle nationale de Dobročský	République slovaque	18.09.98	2002	2012	Oui	Oui	Oui	2017	R. Brunner



13	Phénomènes volcaniques de la péninsule de Tihany	Hongrie	28.05.03	2007	2012	Oui	Non	Oui	2017	P.Galland
14	Réserve forestière de Khosrov	Arménie	10.07.13	2013	NC	Non	Non	Oui	2017	H. Lethier
15	Région de Burren	Irlande	10.07.13	2013	NC	Non	Oui	Oui	2017	M. Usher
16	Parc national de Poloniny	République slovaque	18.09.98	2015	2012 (jusqu'en 2018)	Oui	Oui	Oui	2017	R. Brunner
17	Réserve naturelle nationale de Beinn Eighe	Royaume-Uni	22.05.83	2002	2008	Non	Oui	Oui	Non	Non
18	Parc national de Belovezhskaya Pushcha	Belarus	30.09.97	2011	2013	Non	Oui	Oui	Non	Non
19	Parc national de Bieszczady	Pologne	18.09.98	2007	2012	Oui	Oui	Oui	Non	Non
20	Parc national de Thayatal	Autriche	28.05.03	2014 (ex)	2012	Oui	Oui	Oui	Non	Non

## 10. VISIBILITE DU DEEP ET ESPACES DIPLOMES

Le Secrétariat présente brièvement la nouvelle page web du DEEP <http://www.coe.int/fr/web/bern-convention/european-diploma-for-protected-areas> et les initiatives de visibilité des espaces diplômés. Les membres du Groupe présentent les initiatives de visibilité des espaces diplômés de Hongrie, des Pays-Bas, du Portugal et de l'Ukraine. Ils examinent les difficultés auxquelles se heurte l'amélioration de la visibilité du DEEP et comment les résoudre.

Le Groupe regrette que les espaces diplômés ne mentionnent pas tous le DEEP sur leurs outils de visibilité. Le Groupe encourage tous les espaces à faire figurer le logo du Diplôme et des informations le concernant sur leur site internet, leur papier à en-tête et leurs publications. Le Groupe prie les espaces diplômés de faire rapport sur leurs efforts de visibilité du DEEP et de fournir des photos illustrant leur utilisation du logo du Diplôme.

Le Groupe convient que le DEEP a besoin d'une stratégie de visibilité d'un bon rapport coût/efficacité. Premièrement, la stratégie de visibilité du DEEP devrait cibler les professionnels de la diversité biologique, y compris les gestionnaires d'espaces diplômés, le tourisme vert et le commerce écologique. La stratégie devrait s'appuyer sur les réseaux sociaux. La page Facebook de la Convention de Berne pourrait notamment être envisagée comme une plateforme de sensibilisation au DEEP. Un film promotionnel sur le DEEP devrait être produit.

## 11. DATE DE LA PROCHAINE REUNION

Le Secrétariat annoncera en temps utile aux membres du Groupe la date de la prochaine réunion, qui se tiendra en 2017.

## 12. QUESTIONS DIVERSES

Le Président fait observer que l'actuel règlement du DEEP prévoit sa reconduction automatique à l'issue du premier renouvellement, ce qui paraît contraire aux normes de qualité élevée associées à cette récompense.

Le Groupe propose de modifier comme suit l'article 9 § 7 de la Résolution du Comité des Ministres CM/ResDip (2008) 1 sur le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés:

Texte actuel:

« A l'issue de la première reconduction, le Diplôme européen sera ensuite renouvelé automatiquement de dix ans en dix ans sans expertise préalable, sauf demande expresse du gouvernement du pays concerné ou en cas de menace avérée pesant sur la zone diplômée. »

Nouveau texte:

*« A l'issue de la première reconduction, le Diplôme européen pourra être renouvelé par le Comité des Ministres de dix ans en dix ans, sans procéder obligatoirement à une expertise préalable. »*

### **13. CLOTURE**

Le Président remercie les membres du Groupe, les experts et le délégué des autorités slovaques pour leur contribution à la réunion. Le Président remercie également le Secrétariat pour le travail de préparation de la réunion et des documents.

Le Président clôt la réunion.

## **Annexe 1 – Liste des participants**

### **CHAIR OF THE GROUP OF SPECIALISTS / PRESIDENT DU GROUPE DE SPECIALISTES**

#### **NETHERLANDS/PAYS-BAS**

M. Jan Willem SNEEP  
Laan van Meerdervoort 1030  
2564 AW The Hague  
Netherlands  
E-mail : [jwsneep\[at\]live.nl](mailto:jwsneep@live.nl)

### **SPECIALISTS / SPECIALISTES**

#### **HUNGARY/HONGRIE**

Dr. Rozália Érdiné SZEKERES (**Membre**)  
Head of Department for Nature Conservation  
Ministry of Agriculture  
Kossuth tér 11.  
1055 Budapest  
Hungary  
E-mail : [rozalia.szekeres.erdine\[at\]fm.gov.hu](mailto:rozalia.szekeres.erdine@fm.gov.hu)

#### **ITALY/ITALIE**

Mme Anna Maria MAGGIORE (**Membre - excusé**)  
Officer  
Ministry of the Environment, Land and sea  
DG Nature and Sea Protection  
Via C. Colombo, 44  
00147 Roma  
Italy  
E-mail: [maggiore.annamaria\[at\]minambiente.it](mailto:maggiore.annamaria@minambiente.it)

M. Bruno PETRUCCI (**Membre - excusé**)  
Officer  
Ministry of the Environment, Land and sea  
DG Nature and Sea Protection  
Via C. Colombo, 44  
00147 Roma  
Italy  
E-mail: [petrucci.bruno\[at\]minambiente.it](mailto:petrucci.bruno@minambiente.it)

#### **PORTUGAL**

Mme Ana RAINHO (**Membre**)  
Head of the Division of Biodiversity Conservation at ICNF  
Instituto da Conservação da Natureza e das Florestas, IP  
Divisão de Conservação da Biodiversidade  
Avenida da República, n.º 16 a 16B  
1050-191 Lisboa  
Portugal  
E-mail : [amrainho\[at\]fc.ul.pt](mailto:amrainho@fc.ul.pt)

**SWEDEN/SUEDE**

M. Hasse BERGLUND (**Membre**)

Head of Section

Swedish Environmental Protection Agency

Section of Protection and Management of Nature Reserves and National Parks

Policy Implementation Division

Valhallavägen 195

106 48 Stockholm

Sweden

E-mail : [Hasse.Berglund\[at\]naturvardsverket.se](mailto:Hasse.Berglund@naturvardsverket.se)

**UKRAINE**

M. Igor IVANENKO (**Membre**)

Deputy Head of the State Agency for Protected Areas

Ministry of Environmental Protection of Ukraine

Building 35, Uritskogo street

03035 Kyiv

Ukraine

E-mail: [ecoland\[at\]menr.gov.ua](mailto:ecoland@menr.gov.ua)

**CONSULTANTS/EXPERTS**

M. Olivier BIBER

Président de "Nos Oiseaux"

Brunngasse 2, Postfach 658

3000 Bern

Switzerland

E-Mail: [olivier.biber\[at\]nosoiseaux.ch](mailto:olivier.biber@nosoiseaux.ch)

M. Robert BRUNNER

Kirchengasse 39/13

1070 Wien

Austria

Tel.: +43 660 384 7635

E-mail : [rbw748\[at\]gmail.com](mailto:rbw748@gmail.com)

M. Mario COLANTONI (**excusé**)

Expert

Ministry of the Environment, Land and sea

DG Nature and Sea Protection

Via C. Colombo, 44

00147 Roma

Italy

E-mail: [colantoni.mario\[at\]minambiente.it](mailto:colantoni.mario@minambiente.it)

## **OTHER PARTICIPANTS / AUTRES PARTICIPANTS**

M. Michal ADAMEC  
Director of department for nature and landscape protection  
State Nature Conservancy of Slovak Republic  
Tajovskeho 28B  
974 01 Banská Bystrica  
Slovak Republic  
E-mail: [michal.adamec\[at\]sopsr.sk](mailto:michal.adamec@sopsr.sk)

### **SECRETARIAT**

DIRECTORATE OF DEMOCRATIC GOVERNANCE/  
DIRECTION DE LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE  
Biodiversity Unit / Unité de la biodiversité  
Fax: +33 (0)3 88 41 37 51

M. Eladio FERNANDEZ-GALIANO  
Tel: +33 (0)3 88 41 22 59  
E-mail: [eladio.fernandez-galiano\[at\]coe.int](mailto:eladio.fernandez-galiano@coe.int)

Mme Christina BAGLAI-DURNESCU  
Tel: +33 (0)3 90 21 59 37  
E-mail: [christina.baglai-durnescu\[at\]coe.int](mailto:christina.baglai-durnescu@coe.int)

Mme Tania BRAULIO  
Tel: +33 (0)3 88 41 23 02  
E-mail: [tania.braulio\[at\]coe.int](mailto:tania.braulio@coe.int)

## Annexe 2 – Ordre du jour

**LUNDI 7 MARS 2016**

**9h00 – 9h40 Accueil et ouverture de la réunion**

**1. OUVERTURE DE LA REUNION PAR LE PRESIDENT**

*Dr Jan Willem Sneep (Pays-Bas), Président du Groupe de spécialistes*

**2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

[Document T-PVS/DE (2016) 1]

**3. INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACTIVITES PRESENTANT UN INTERET POUR LES TRAVAUX DU GROUPE**

*M. Eladio Fernández-Galiano, Chef du Service des Initiatives démocratiques,  
Mme Christina Baglai, Chargée d'appui au projet*

**4. BREVE PRESENTATION DU RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE EN 2015 ET DES ACTIVITES MENEES AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE**

*Dr Jan Willem Sneep, Président du Groupe de spécialistes*

**Rapport de la réunion du GS DEEP [T-PVS/DE (2015) 9]  
Résolutions adoptées concernant le DEEP en 2015 [T-PVS/DE (2015) 11]**

**9h40 – 10h10 Avenir du DEEP**

**5. CONCLUSIONS DE L'ATELIER "ESPACES PROTEGES EN EUROPE: LES 50 PROCHAINES ANNEES," LA DECLARATION DE PISE ET LA RECOMMANDATION NO. 181(2015) SUR L'AVENIR DU DEEP**

*Mme Christina Baglai, Chargée d'appui au projet [9.40-9.50]*

- Discussion: comment mettre en œuvre la Recommandation ci-dessus, *Président* [9.50-10.00]

**Déclaration de Pise  
Recommandation No. 181(2015) sur l'Avenir du DEEP [T-PVS (2015)15]**

**6. ETAT D'AVANCEMENT DES EVENTUELLES CANDIDATURES POUR L'OCTROI DU DIPLOME EUROPEEN**

**10h10 – 10h30 PAUSE CAFE**

**10h30 – 11h30 Visites exceptionnelles effectuées en 2015**

**7. CONCLUSIONS DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE:**

- **Parc national de Poloniny (République slovaque)**

*M. Michal Adamec, Directeur, Département de la protection de la nature et des paysages,  
Service national de protection de la nature de la République slovaque [10.30-11.00]*

**Extrait de la liste des décisions et textes adoptés à la 35e réunion du Comité permanent [T-PVS/DE (2016) 7]**

**Projet de Résolution sur le retrait du DEEP [T-PVS/DE (2015)9, Annexe V]  
Rapports d'avancement mis à jour sur l'application de la Résolution CM/ResDip (2012)  
19 sur le renouvellement du DEEP au PN de Poloniny  
[T-PVS/DE (2015) 13, T-PVS/DE (2016) 9]  
Rapport de la visite de l'expert indépendant au PN de Poloniny [T-PVS/DE (2015) 14]**

➤ **Parc National de Białowieża (Pologne)**

*M. Olivier Biber, expert indépendant [11.00-11.30]*

**Rapport de la visite de l'expert indépendant au PN de Białowieża [T-PVS/DE (2016) 5]**

**Rapport du gouvernement [T-PVS/DE (2016) 6]**

**Projet de résolution concernant le renouvellement du DEEP au PN de Białowieża (Pologne)  
[T-PVS/DE (2016) 8]**

**11h30 – 12h30 Rapports annuels 2015**

**8. PRESENTATION DES RESULTATS DES RAPPORTS ANNUELS PAR LE SECRETARIAT ET LE GROUPE**

**Compilation des rapports annuels par les zones du DEEP [T-PVS/DE (2016) 3]**

**12h30 – 14h00 PAUSE DEJEUNER**

**14h00 – 16h00 Rapports annuels 2015 (suite)**

**9. DISCUSSION CONCERNANT LES ESPACES NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE DE LA PART DU GROUPE ET RENOUVELLEMENTS A VENIR**

- Actions suggérées
- Eventuelles visites exceptionnelles sur les lieux à effectuer en 2016
- Projet de liste d'espaces à visiter en 2016 et 2017 en vue des renouvellements en attente\*

**\* NB:** Aucune visite n'est prévue en 2016 en vue d'un possible renouvellement du DEEP en 2017. En 2017, il y a 20 espaces candidats pour un possible renouvellement en 2018. [En 2018, il y a 13 espaces dans ce cas avec un possible renouvellement en 2019]. Visiter 20 espaces en 2017 est au-delà des capacités humaines et financières du Secrétariat. Le GdS devrait identifier des espaces prioritaires pour les expertises, pour 2017 et possiblement pour 2016, en prenant en compte entre autre les espaces nécessitant une attention particulière (5 nécessitant toujours d'être identifiés par le GdS en 2015 [T-PVS/DE (2015)9]) et les résultats des rapports annuels pour 2015).

**16h00 – 16h20 PAUSE CAFE**

**16h20 – 17h30 Autres points et clôture de la réunion**

**10. VISIBILITE DU DEEP ET DES ESPACES DIPLOMES**

- **Brève présentation de la nouvelle page internet du DEEP et des initiatives prises par les espaces diplômés concernant la visibilité**  
*Mme Christina Baglai, Chargée d'appui au projet*
- **Célébration du 50ème anniversaire du DEEP: évaluation des avantages et des enseignements tirés pour améliorer la visibilité du DEEP**  
*Rapports du Président et du Groupe*

**11. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**

**12. AUTRES POINTS**

**13. CLÔTURE**



### **Annexe 3 - Projet de résolution concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Bialowieża (Pologne)**

## **Document CM**

**CM(2016)**

---

**...<sup>e</sup> réunion, le ... .. 2016**  
Développement durable

**Comité permanent de la Convention de Berne**  
**Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés**  
**(T-PVS/DE)**

---

**Projet de résolution CM/ResDip(2016) ...**  
**concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Bialowieża (Pologne)**

*(Adoptée par le Comité des Ministres le ... 2016 lors de la ... réunion des Délégués des Ministres)*

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.a du Statut du Conseil de l'Europe,  
Vu la Résolution (65) 6 instituant le Diplôme européen, telle qu'amendée par la Résolution (98) 29 sur le règlement du Diplôme européen des espaces protégés;  
Vu la Résolution (97) 20 octroyant le Diplôme européen au parc national de Bialowieża;  
Vu la Résolution ResDIP(2002) 3 concernant le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Bialowieża;  
Considérant le rapport d'experts élaboré suite à l'expertise sur les lieux menée du 16 au 18 septembre 2015, comme l'a recommandé le Groupe de spécialistes du Diplôme européen des espaces protégés à sa réunion du 13 mars 2015, et présenté à la réunion tenue par le Groupe de spécialistes le 7 mars 2016;  
Renouvelle le Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Bialowieża jusqu'en 2026;  
Assortit le renouvellement des conditions suivantes:

1. élaborer avant fin 2017 un plan de gestion sur 20 ans revu par les pairs pour le Parc national de Bialowieża, coordonné avec le plan de gestion prévu dans le cadre de Natura 2000 pour l'ensemble du territoire de la forêt de Bialowieża;
2. poursuivre l'étroite coopération entre les autorités forestières et celles responsables de la protection de l'environnement afin d'assurer une gestion cohérente et coordonnée de l'ensemble de la forêt, ce qui permettra de préserver et d'améliorer les caractéristiques écologiques de la forêt de Bialowieża, et en particulier ses hautes futaies présentes et futures où tout prélèvement, y compris les abattages sauvages ou sanitaires, doit être interdit;

3. confier la gestion de la vie sauvage, et notamment de la population de bisons de la forêt de Białowieża, mais aussi celles d'autres grands animaux occupant de vastes territoires, comme les loups, au Parc national de Białowieża.

Assortit le renouvellement des recommandations suivantes:

1. mettre l'accent sur la sauvegarde de la forêt dans la gestion de toute la zone Natura 2000;
2. réexaminer les politiques et pratiques forestières existantes afin de tendre vers un maximum de diversité biologique à l'extérieur des zones protégées et de 1) maintenir l'interdiction d'abattre les vieux arbres (plus de 100 ans) et (2) fortement augmenter le volume de bois mort en cessant de commercialiser le bois issu des coupes sanitaires et des réserves protégées; communiquer chaque année toutes les données sur les caractéristiques des arbres abattus dans le complexe forestier de Białowieża (espèces, âge, volume des coupes sanitaires et de l'exploitation commerciale) au Conseil de l'Europe, et les analyser en vue d'améliorer les mesures de conservation;
3. envisager de proposer la totalité du site Natura 2000 comme espace du Diplôme européen, au sein duquel le Parc national et les hautes futaies bénéficieraient d'un niveau élevé de protection tandis que le reste de la forêt et les prés et pâturages voisins joueraient le rôle de vaste zone tampon, ainsi que de couloirs fonctionnels entre le Parc national et les réserves naturelles extérieures au parc, autorisant ainsi une gestion cohérente de tout le secteur;
4. soumettre l'urbanisme à un examen critique afin d'éviter le morcellement et la disparition de zones tampon;
5. assurer le contrôle de l'accès des touristes aux secteurs de protection intégrale; le kayak et les autres loisirs aquatiques sur les rivières Narewka et Hwoźna doivent rester strictement interdits;
6. intensifier les activités d'éducation et de formation pour faciliter la réaffectation des emplois, afin de réduire l'exploitation forestière et de développer le secteur de la protection de la nature et du tourisme vert et durable, et ainsi d'augmenter le nombre d'emplois locaux intéressants pour les jeunes;
7. établir des contacts avec les autorités biélorusses compétentes pour étudier de quelle manière et par quels moyens il est possible: (a) d'empêcher la poursuite de la baisse du niveau des nappes phréatiques afin d'assurer la protection de la forêt contre la sécheresse; (b) de permettre la dissémination des animaux et leur migration transfrontalière; et (c) d'améliorer la coopération dans les secteurs de la protection de la nature, de la science et du tourisme.